



Tribunaux décisionnels Ontario – Division de l'environnement et de l'aménagement du territoire

Demande de rejet d'un appel traité comme instance générale pour avoir omis de signifier un exposé des questions en litige

Commission de révision de l'évaluation foncière, 655, rue Bay, bureau 1500, Toronto (Ontario) M5G 1E5

Téléphone : 416 212-6349 ou 1 866 448-2248 **Télécopieur** : 416 314-3717 ou 1 877 849-2066

Site Web : www.elto.gov.on.ca **Courriel** : arb.registrar@ontario.ca

Conformément à la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, nous nous engageons à vous offrir les services requis. Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez communiquer le plus rapidement possible avec notre coordonnateur de l'information sur l'accessibilité au 1 866 448-2248 (numéro sans frais), ou encore au 1 800 855-1155 (ATS) par l'entremise du Service de relais Bell.

Directives aux parties :

Le présent formulaire s'emploie pour demander le rejet d'un appel traité comme instance générale parce que l'appelant n'a pas signifié son exposé des questions en litige aux autres parties à l'appel conformément aux Règles de pratique et de procédure.

Cette demande de rejet pour avoir omis de signifier un exposé des questions en litige peut être déposée auprès de la Commission au moins 30 jours après la date limite de signification de l'exposé des questions en litige inscrite au calendrier des procédures. La partie requérante doit signifier sa demande à toutes les parties à l'appel au moment où elle la dépose auprès de la Commission. Toute partie qui s'oppose à cette demande doit signifier à toutes les autres parties, et déposer auprès de la Commission, une réponse écrite au plus tard 14 jours après la date de signification du formulaire et de son dépôt auprès de la Commission.

Si aucune réponse n'est déposée, la Commission rendra une décision concernant la demande sans fournir d'autres directives procédurales aux parties.

Partie 1 : Renseignements sur le ou les appels

CDP n°

Numéro de rôle de la propriété :

Adresse :

N^{os} d'appel :

Partie 2 : Demande de rejet

[Nom de la partie requérante] demande que les appels susmentionnés interjetés auprès de la Commission par [nom de l'appelant] (ci-après l'« appelant ») soient **rejetés** parce que l'appelant n'a pas signifié son exposé des questions en litige aux autres parties au plus tard à la date limite inscrite au calendrier des procédures applicable.



Tribunaux décisionnels Ontario – Division de l'environnement et de l'aménagement du territoire

Demande de rejet d'un appel traité comme instance générale pour avoir omis de signifier un exposé des questions en litige

Commission de révision de l'évaluation foncière, 655, rue Bay, bureau 1500, Toronto (Ontario) M5G 1E5

Téléphone : 416 212-6349 ou 1 866 448-2248 **Télécopieur** : 416 314-3717 ou 1 877 849-2066

Site Web : www.elto.gov.on.ca **Courriel** : arb.registrar@ontario.ca

Partie 3 : Faits à l'appui de la demande de rejet

Date limite de signification de l'exposé des questions en litige :

L'appelant a été invité à présenter un exposé des questions en litige aux dates suivantes :

Je, _____, atteste par la présente que les renseignements précédents sont véridiques et exacts à ma connaissance, et que l'appelant n'a pas encore signifié l'exposé des questions en litige aux autres parties. J'ai signifié à toutes les parties une copie de la présente.

Signature :

Date :

Réservé à l'usage interne

Demande de rejet approuvée : Oui Non (en instance)

Directives au personnel :

Signature :

Date :